



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PREFECTORAL N° 26 2021 04 16 00002

Le Préfet de la Drôme,

Vu le code des transports

Vu l'arrêté ministériel en date du 28/06/2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure modifiée et notamment ses articles A 4241-48-17 et A 4241-53-32,

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure,

Vu l'arrêté inter préfectoral portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Rhône et Saône Grand Gabarit en vigueur,

Considérant que le préfet de département exerce les compétences qui lui sont dévolues en matière de police de la navigation intérieure,

Considérant la demande de la CNR en date du 25 mars 2021 de procéder à des travaux de dragage à l'écluse de Bourg-lès-Valence,

Sur proposition de Madame la Directrice Territoriale Rhône-Saône de Voies Navigables de France représentée par le chef du service fluvial Lyonnais,

ARRÊTE

Article 1 :

Pendant les travaux de dragage dans le garage amont de l'écluse de Bourg-les-valence, les navigants doivent s'annoncer par VHF sur le Rhône au PK 102,00 et serrer la rive droite du PK 104,500 au POK 105,500.

Article 2 :

Ces dispositions sont applicables du 29 mars au 28 mai 2021.

Article 3:

Une information des usagers de la présente décision sera prise par voie d'avis à la batellerie.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le directeur de cabinet du préfet de la Drôme, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur du service départemental des services incendie et de secours, la directrice départementale des territoires de la Drôme, la directrice territoriale Rhône Saône de Voies Navigables de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme et dont une ampliation sera adressée à chacun.

fait à Valence, le 16 10 2021

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet

Bertrand DUCROS